

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOGÉÉCOM
14 SEPTEMBRE 2010

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture de l'assemblée à 12 :14

*Proposée par Mathieu B. Girard
Appuyée par Léa Neumark-Gaudet
Adoptée à l'unanimité*

0.2 Praesidium

Qu'Émilie Champoux et Philippe Ethier agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

*Proposée par Mathieu B.Girard
Appuyée par Nicholas Beauchemin
Adoptée à l'unanimité*

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant :

- | | |
|--|----------------------------|
| 0. Procédures d'ouverture | 2.1Agrandissement |
| 0.1 Ouverture | 2.2.1 Bilbliothèque |
| 0.2 Praesidium | 2.2.2 Plage horaire |
| 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour | 2.2.3 Cafétéria |
| 0.4 Lecture et adoption du procès-verbal | 3. Élection Partiel |
| 0.5 avis de motion | 4. Procédures de clôture |
| 1. Plainte pédagogique | 4.1 Questions à l'exécutif |
| 2. Plan d'action | 4.2 Varia |
| 2.1 Budget Bachand | 4.3 Levée |

*Proposée par Jérôme Briand
Appuyée par Stéphanie Dubois
Adoptée à l'unanimité*

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal

Que l'on adopte tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 septembre 2010.

*Proposée par Julien Longchamp
Appuyée par Nicholas Beauchemin
Adoptée à l'unanimité*

0.5 avis de motion

- Que la première phrase de l'article 17 des Statuts et règlements soit remplacée par la phrase suivante : « Devient membre de la SOGÉÉCOM toute étudiante à temps plein enregistrée comme telle au bureau du registraire du Collège ».
- Que l'article 43 des Statuts et règlements soit intégralement remplacé par le texte suivant : « Le Conseil exécutif se compose d'au plus neuf déléguées et seize adjointes, élues par l'Assemblée générale comme titulaires de leurs fonctions respectives, telles qu'elles sont définies dans les articles 49 à 57. Il s'agit de la déléguée à la coordination, de la déléguée aux affaires internes, de la déléguée aux affaires externes, de la déléguée à la pédagogie, de la déléguée à l'information, de la déléguée à la mobilisation, de la déléguée à l'animation culturelle, de la déléguée à la trésorerie et de la déléguée à la formation continue. Les adjointes à l'exécutif sont également considérées comme des exécutantes. »
- Qu'après l'article 56 des Statuts et règlements, soit inséré le texte suivant comme article 57 et que les articles suivants (y compris l'article 57 actuel) soient décalés en conséquence :

« Article 57 : La déléguée à la formation continue

Elle :

- 1) veille à ce que le Conseil exécutif respecte la mission de la SOGÉÉCOM en fonction des droits et intérêts de la population étudiante en formation continue;
- 2) assure le lien entre les instances, activités et services de l'Association et les étudiantes en formation continue;
- 3) contribue à l'exécution de tout mandat de la SOGÉÉCOM directement lié à la formation continue;
- 4) voit au rayonnement de l'Association sur les campus secondaires du Collège;
- 5) articule les positions adoptées en Assemblée générale quant à la formation continue et réfléchit à de nouvelles orientations possibles à ce sujet. »

*Reprise par Mathieu B. Girard
Appuyée Nicholas Beauchemin
Adoptée à l'unanimité*

1. Plainte pédagogique

Considérant que la SOGÉÉCOM est un organisme qui a pour but la défense des droits étudiant.e.s ;

Considérant que Maxime Roy fut lésé dans le cadre de son cheminement scolaire et que la réintégration de celui-ci ne fut possible seulement qu'avec l'intervention d'un avocat ;

Considérant que Maxime Roy a gagné sa cause et que le collège avait tort ;

Considérant que la SOGÉÉCOM a, par le passé, déjà payé des frais juridiques pour un étudiant subissant des préjudices avec le collège ;

Que la SOGÉÉCOM rembourse une partie des frais d'avocats de Maxime Roy soit 7000\$

Que cet argent soit pris dans le coussin budgétaire de l'année financière 2009-2010

*Proposée par Julien Longchamp
Appuyée par Alix Génier*

Proposition d'amendement :

Que l'on remplace 7 000\$ par 3 500\$.

Proposée par Mathieu B. Girard

Appuyée par Simon Julien Lacroix

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition principale

Adoptée à l'unanimité

2. Plan d'action

2.1 Budget Bachand

Considérant que la SOGÉÉCOM a des positions contre les hausses de tarifs et à la privatisation dans les services publics,

Considérant que le dernier budget provincial constitue une attaque contre la gratuité des services publics, comme la santé et l'éducation,

Considérant que des gains concrets en matière de lutte sociale ont été obtenus à force de mobilisation,

Que la SOGÉÉCOM participe aux actions de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et fasse de la mobilisation pour celles-ci.

Proposée par Catherine Mailloux

Appuyée par Jérôme Briand

Adoptée à majorité

Considérant que la SOGÉÉCOM a des positions s'opposant à tout dégel, différenciation ou déréglementation des frais de scolarité, et en faveur de la gratuité scolaire,

Considérant que la rencontre des partenaires universitaires a pour but de fixer une nouvelle hausse des frais de scolarité, sans envisager d'autres possibilités de financement, et sans réelle consultation des étudiant.e.s.

Que la SOGÉÉCOM appelle au boycott de la rencontre des partenaires universitaires ;

Qu'une Assemblée générale de grève ait lieu le mardi 16 novembre 2010 à 12h00. Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Procédures d'ouverture

1. Grève

1.1 Plénière

1.2 Délibérante

2. Procédures de clôture

Proposée par Delphine Labrecque-Synnott

Appuyée par Mathieu B. Girard

Adoptée à l'unanimité

Proposition d'amendement :

Que l'on remplace « boycott » par « dénonciation ».

Proposée par Carl Gagnon Ouellette

Appuyée par Alix Génier

Proposition de question préalable

Proposée par Raphaël Sand

Appuyée par Julien Longchamp

Adoptée à majorité

Retour sur la proposition d'amendement :

Rejetée à majorité

Proposition d'amendement :

Que l'on rajoute après la rencontre des partenaires universitaire : « a condition que d'autres associations y participent »

Proposée par Benjamin Galipeau

Appuyée par Nicholas Beauchemin

Rejetée à majorité

Proposition de question préalable

Proposée par Léa Neumark-Gaudet

Appuyée par Catherine Mailloux

Adoptée à majorité

Retour sur la proposition principale :

Adoptée à majorité

2.2. Agrandissement

Rien à signaler.

2.2.1 Bibliothèque

Considérant que les étudiant-e-s n'ont pas été concerté.e.s l'an dernier pour le projet de rénovation de la bibliothèque.

Que la SOGÉÉCOM exige de siéger sur le comité d'aménagement de la bibliothèque en exigeant que ce comité soit une instance décisionnelle démocratique (dont la composition serait des représentant.e.s des groupes suivants à parité : étudiant.e.s, employé.e.s de soutien, professionnel.le.s, professeur.e.s et que trois (3) personnes la représentent, soit un.e étudiant.e du secteur technique, un.e étudiant.e du pré-universitaire et un.e étudiant.e de formation continue.

Proposée par Nicholas Beauchemin

Appuyée par Catherine Mailloux

Question préalable avec fin des tours de parole

Proposée par Stéphanie Dubois

Appuyée par Catherine Mailloux

Adoptée à majorité

Retour sur la proposition principale :

Adoptée à l'unanimité

Considérant que les mesures dites temporaires pendant les travaux à la bibliothèque vont affecter des milliers d'étudiants pendant la totalité de leur formation collégiale,

Que la SOGÉÉCOM réclame l'accès pour ses membres à au moins deux (2) salles de travaux d'équipe de minimum trente (30) places dans les plus brefs délais ;

Que ces locaux soient facilement accessibles pour les étudiants et que leur emplacement soit publié sur Omnivox.

Proposée par Catherine Mailloux

Appuyée par Stéphanie Dubois

Proposition d'amendement :

Que l'on ajoute la phrase suivante : « Que chaque local soit munie d'une connexion sans fil (WiFi) connectée à l'internet et aux réseaux du collège ».

Proposée par Carl Gagnon-Ouellet

Appuyée par Mathieu B. Girard

Proposition de sous-amendement :

Que l'on modifie l'amendement pour « Que chaque local soit couvert par le réseau sans fil actuel ».

Proposée par Carl Gagnon-Ouellet

Appuyée par Nicolas Beauchemin

Adoptée à majorité

(le sous-amendement dispose de l'amendement)

Retour sur la proposition principale :

Adoptée à majorité

Considérant les preuves quant à destruction de plusieurs documents de la collection écrite de la bibliothèque ;

Considérant certaines informations obtenues sur l'élagage massif dans la collection de la bibliothèque.

Que la SOGÉÉCOM s'informe sur les modalités de l'élagage à la bibliothèque et s'il y a lieu utilise les moyens nécessaires pour dénoncer ce massacre et le faire cesser.

Proposée par Alix Genier

Appuyée par Benjamin Galipeau

Proposition de question préalable avec fin des tours de parole

Proposée par Mathieu B. Girard

Appuyée par Jérôme Briand

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la proposition principale :

Adoptée à l'unanimité

Que la SOGÉECOM exige des locaux de travail permanent advenant qu'il n'y en ait pas dans la nouvelle bibliothèque

Proposée par Benjamin Galipeau

Appuyée par Daphné Champoux

Adoptée à majorité

Considérant que le Collège de Maisonneuve est un des cégep ayant le plus grand ratio d'étudiant-e par mètre carré,

Considérant qu'il manque souvent de places assises pour les étudiant-e-s désirant étudier individuellement ou en équipe,

Considérant que les ordinateurs d'accès libre sont l'un des services les plus utilisés à la bibliothèque et que l'accès à un ordinateur est primordial pour la réussite de plusieurs cours,

Que la SOGÉECOM exige que l'aménagement de la bibliothèque soit fait en fonction des besoins réels des étudiant.e.s non en fonction d'une location possible d'un espace appartenant aux étudiant.e.s, soit un nombre suffisant de :

- Places assises individuelles près des rayonnages.

- Salles de travaux d'équipe.

- Ordinateurs d'accès libre et facilement accessibles pour les étudiant.e.s.

Que la SOGÉECOM s'oppose à la location de la bibliothèque dans la mesure où cette location se ferait au détriment des conditions d'étude des étudiant.e.s.

Proposée par Catherine Mailloux

Appuyée par Stéphanie Dubois

Proposition d'amendement :

Que les salles pour le travail d'équipe ne soient pas nécessairement dans la bibliothèque.

Proposée par Catherine Mailloux

Appuyée par Carl Gagnon Ouellet

Proposition de sous-amendement :

Que l'on ajoute à l'amendement précédent, après « les salles d'équipe » : « et les salles d'ordinateurs ».

Proposée par Carl Gagnon Ouellet

Appuyée par Simon Julien Lacroix

Adoptée à majorité

Proposition de question préalable sur l'amendement :

Proposée par Delphine Labrecque-Synnott

Appuyée par Jérôme Briand

Adoptée à majorité

Retour sur la proposition d'amendement :

Adoptée à majorité

Proposition d'amendement :

Que l'on ajoute après « conditions d'études des étudiant.e.s » : « et au détriment de la collection de livres du Collège ».

Proposée par Raphaël Sand

*Appuyée par Carl Gagnon-Ouellet
Adoptée à majorité*

Retour sur la proposition principale :
Adoptée à l'unanimité

Que la SOGÉÉCOM entame une escalade des moyens de pression, afin que les exigences des étudiant.e.s concernant la bibliothèque soient respectées par l'administration.

*Proposée par Mathieu B Girard
Appuyée par Delphine Labrecque-Synnott*

Proposition de question préalable sans fin des tours des paroles.
*Proposée par Jérôme Briand
Appuyée par Carl Gagnon-Ouellet
Adoptée à l'unanimité*

Retour sur la proposition principale :
Adoptée à majorité

2.2.2 Plage horaire

Rien à signaler.

Proposition privilégiée de passer au point 3 : Élections partielles.
*Proposée par Mathieu B.Girard
Appuyée par Jérôme Briand
Adoptée à majorité*

3. Élections partielles

Proposition privilégiée de passer au point 2.3.3
*Proposée par Mathieu B Girard
Appuyée par Daphné Champoux
Adoptée à majorité*

2.2.3 Cafétéria

*Considérant que la SOGGÉCOM possède des positions contre la réduction du village des organismes ;
Considérant l'importance des organismes dans la vie étudiante du collège de Maisonneuve;
Considérant que la nouvelle cafétéria fera en sorte que les locaux D-2639, D-2638, D-2635, D-2634 et D-2633 soit respectivement la CREM, L'Impro Maisonneuve, le TDU et Liaisonneuve seront démolis lors de l'agrandissement de la cafétéria ;*

Considérant que la passerelle du Bloc E fera en sorte que les locaux D- 2619, D-2620 et D-2621 soit respectivement l'Entracte, Cegep Secours et le CJRSM, seront démolis.

Considérant que l'administration du collège n'a pris aucun engagement officiel quant à la relocalisation de ces locaux ;

Considérant qu'il est impossible de voir ces locaux sur le plan directeur des aménagements «Maisonneuve 2015 ».

Que la SOGÉÉCOM entame une escalade des moyens de pression, en collaboration avec le conseil des

organismes, afin que ces locaux soient relocalisés dans un endroit propice au bon fonctionnement des organismes et clubs

Que le principe de «Village» soit conservé afin de permettre aux organismes de continuer à coopérer et ainsi offrir une meilleure «vie étudiante».

Proposée par Saul Provençal

Appuyée par Daphné Champoux

Adoptée à Majorité

Constatation du Quorum demandé par Mathieu B. Girard

Quorum constaté

4. Procédures de clôture

4.1 Varia

Rien à signaler.

4.2 Question à l'exécutif

Rien à signaler.

4.3 Fermeture à 14 :01

Proposée par ??

Appuyée par ??

Adoptée